VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES.

Par PAUL H. TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE
SUCCESSION DE FRANK A. FOX
No. 66,213 COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS
PAR PAUL H. TESSIER, ENCANTEUR---Bureau No. 632 Rue Gravier

JEUDI, 18 FEVRIER, 1915

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 4 janvier 1915, et signé le 11 janvier 1915, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la dite cour, Division E, dans le procès ci-dessus intitulé, la propriété suivante décrite à savoir:

1er. Une certaine parcelle de terre, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Milan, Berlin, Chestnut et Camp, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignées par les Nos. 1058-1060 rue Milan, et comprenant une maison double à deux étages, avec six chambres, hall, bain, etc., de chaque côté. Le dit lot de terre est désigné par la lettre A d'après un croquis d'arpentage, par J. D. O'Reilly, ingénieur civil, daté le 14 janvier 1915, et mesure d'après le dit croquis trente-sept pieds, quatre pouces de face à la rue Milan, par cent vingt pieds de profondeur et de face sur la rue Chestnut, entre lignes égales et parallèles.

2. Une certaine parcelle de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le même district et îlet, comme la première propriété ci-dessus décrite, désignée par la lettre B, par le croquis ci-dessus mentionné, par J. D. O'Reilly, et mesure trente neuf pieds de face à la rue Milan, par cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations comprennent un cottage double, avec l'arrière à deux étages, contenant six chambres, hall bain, etc., de chaque côté.

3. Trois (3) certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par le numéro 2306 rue Marengo, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marengo, Sud Robertson, Freret et Général Taylor. Les dits lots de terre sont désignés par les numéros un, deux et trois, d'après un croquis d'arpentage par J. D. O'Reilly, daté le 17 décembre 1914, et mesure en entier, d'après le dit croquis, quatre vingt dix pieds de face à la rue Marengo, quatre vingt dix pieds, sept pouces, quatre lignes de large sur la ligne derrière, cent vingt pieds, trois pouces, sept lignes, sur la ligne divisant les lots trois et quatre, et cent trente trois pieds, deux pouces, cinq lignes de profondeur et de face à la rue Freret. Le lot No. 1 formant le coin des rues Marengo et Freret. Les améliorations comprennent un cottage simple en bois à deux étages, contenant huit chambres, hall, bain, etc.

4. Deux (2) certains lots de terre dans le même district et îlet, comme la troisième propriété ci-dessus décrite, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par le numéro 4003 rue Freret, comprenant un cottage simple à deux étages contenant sept chambres, hall, bain, etc. Les lots ci-dessus sont désignés par les numéros 14 et 15, d'après le croquis plus haut mentionné, par J. R. O'Reilly, et mesurent ensembles, soixante pieds de face à la rue Freret; la même largeur derrière, cent vingt pieds, neuf pouces, sept lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, et faisant face à la rue Général Taylor. Le lot numéro 14 formant le coin des rues Freret et Général Taylor.

5. Dix (10) certains lots de terre, situés dans le même district et îlet, comme les propriétés troisième et quatrième plus haut décrites, désignés par les numéros 4 à 13, les deux compris, sur le dit croquis, par J. D. O'Reilly, et mesurant comme suit: Les lots Nos. 4 à 10, les deux compris, mesurent trente pieds de face, chacun, à la rue Marengo, et trente pieds, deux pouces, quatre lignes, chacun, en largeur sur les lignes derrière, par les profondeurs suivantes, à savoir: Lot No. 4 mesure cent vingt et un pieds, trois pouces, sept lignes, sur la ligne le divisant du lot No. 3, et cent dix sept pieds, quatre pouces, deux lignes, sur la ligne le divisant du lot No. 5. Le lot No. 5 mesure cent treize pieds, quatre pouces, cinq lignes, sur la ligne le divisant du lot No. 6. Le lot No. 6 mesures cent neuf pieds, cinq pouces, une ligne, sur la ligne le divisant du lot No. 7. Le lot No. 7 mesure cent trente cinq pieds, dix pouces, trois lignes, sur la ligne du côté le divisant des lots Nos. 6 et 12, et cent trente et un pieds, dix pouces, six lignes, sur la ligne le divisant du lot No. 8. Le lot No. 8 mesure cent vingt sept pieds, onze pouces, une ligne, sur la ligne le divisant du lot No. 9. Le lot No. 9 mesure cent vingt trois pieds, onze pouces, cinq lignes, sur la ligne le divisant du lot No. 10. Le lot No. 10 mesure cent vingt pieds de face et de profondeur à la rue Sud Robertson. Le lot No. 11 mesure trente trois pieds, six pouces, six lignes de face à la rue Sud Robertson, cent vingt pieds, neuf pouces, sept lignes de profondeur et de face à la rue Général Taylor, entre lignes égales et parallèles. Les lots Nos. 12 et 13 mesurent chacun, trente pieds, deux pouces, quatre lignes à la rue Général Taylor, par soixante pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les propriétés troisième, quatrième et cinquième décrites, comprennent l'îlet entier de terre borné par les rues Marengo, Général Taylor, Freret et Sud Robertson, et mesurent trois cents pieds de face à la rue Marengo, trois cents et deux pieds, six lignes de face à la rue Général Taylor, cent quatre vingt treize pieds, deux pouces, cinq lignes de face à la rue Freret, et cent cinquante trois pieds, six pouces, six lignes de face, à la rue Sud Robertson, et seront offerts en bloc et séparément comme les propriétés, troisième, quatrième et cinquième ci-dessus décrites. La vente est sujette au droit de perception des baux et loyers, s'il y en a.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant, le solde s'il y en a, sujet à un crédit d'un an, ou d'un et deux ans, au gré de l'acquéreur; les billets portant un intérêt de sept pour cent par an, à partir de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement complet; les dits billets garantis par hypothèque spéciale, et liens et privilèges de vendeur sur les dites propriétés; et sont aussi comprises toutes les clauses usuelles et de coutumes de garantie. Les acquéreurs devront payer en sus et au-delà de leurs enchères, toutes les taxes dues pour l'année 1915, le coût des certificats, et les frais de l'acte de vente. Un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication. Acte de vente devant E. M. Stafford, notaire, aux frais des acquéreurs.

H. W. ROBINSON,
E. M. STAFFORD, Avocats.
jan 17,24,31 fév—7,14,18

Par FITZPATRICK & TILL, INC. Par FITZPATRICK & TILL, INC.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Attention Marchands de Ferraille

Deux Wagons de Ferraille aux enchères
VENDREDI 12 FÉVRIER À 11 HEURES A. M
Sur le Quai des Docks Morgan Rue Patterson, Alger, Lne.

Par ordre et pour le compte de la M. L. & T. Ry. and S. S. Co., Louisiana Western Railway Company, sous l'Acte 124 et Acte 167 de 1888, qui a trait à la vente de marchandises par des porteurs communs, deux wagons de ferraille Ex. Nos. 1 & 4, 8886 et 9549 consignés à A. Marx et Sons.

CONDITIONS Comptant, sans limite. Dépôt requis. 48 heures pour enlever.

HARRY W. FITZPATRICK et
W. H. FITZPATRICK,
Bureau 528-30 rue Canal. Encanteurs.
jan 31 fév—7,12

Par LIONEL M. RICAU. Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide résidence simple à deux étages

No. 1128 RUE WEBSTER ENTRE PERRIER ET COLISEUM
SUCCESSION DE FREDERICK C. STOCKDELL
No. 110,838 Cour Civile de District, Division "E"
AUX ENCHÈRES JEUDI 25 FEVRIER 1915 À MIDI
et la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne

Par et en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 18 janvier 1915 dans la cause ci-dessus intitulée et numérotée et qui m'a été envoyé, je vendrai aux enchères publiques le JEUDI 25 février 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages et dépendances qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans en l'îlet borné par les rues Webster, Perrier et Coliseum, et l'avenue Henry Clay, laquelle portion de terre est désignée par la lettre M sur un croquis fait par L. Daney, ingénieur civil, daté le 22 novembre 1901, attaché à l'acte ci-après mentionné, et d'après lequel le dit lot commence 101 pieds de la rue Perrier et mesure 46 pieds, 1 pouce et 5 lignes face à la rue Webster, la même largeur sur le derrière par une profondeur sur le côté vers la rue Perrier, de 137 pieds, 8 pouces et 5 lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Coliseum de 138 pieds, 2 pouces et 7 lignes et est composé de tout le lot original No. 5 et une partie des lots originaux 4, 6 et 21 d'après un croquis privé attaché à un acte passé en l'étude de [illegible] J. Dreyfous, notaire, le 3 novembre 1903. Acquis le 1er octobre 1914, acte devant Fred Zengel, notaire, enregistré au livre des aliénations 275, folio 18, et au livre des hypothèques 1153, folio 65. Les améliorations comprennent une bâtisse simple à deux étages, hall, salon, salle à manger, cuisine-office, 4 chambres à coucher, 3 bains, grenier, chambres de domestiques, gaz, électricité, améliorations sanitaires.

CONDITIONS — Comptant; le loyer appartiendra au vendeur jusqu'au moment de la signature de l'acte de vente. L'acheteur aura à payer les taxes de 1915 et aussi pour l'acte de vente qui sera passé devant Geo. W. Flynn, et aura à déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

LIONEL M. RICAU, Encanteur
jan 24,31 fév—7,14,21,25

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Bâtisse solide en briques, à deux étages

No. 1018 rue Iberville près de la rue Nord Rempart
11 CHAMBRES, BAINS, ÉGOUT ET CONDUITES D'EAU
WM. B. MAGNARD vs MARIE KATE MAGNARD ET AL
No. 107,565 Cour Civile de District, Division E.
Aux enchères publiques, 11 Fevrier, 1915 à midi
A la Bourse des Propriétes Foncières, No. 311 rue Baronne

En conformité, et en vertu d'un jugement la[illegible] rendu en cour ouverte le 7 décembre 1914, et signé en cour ouverte le 11 décembre 1914, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire du partage de Wm. B. Magnard vs. Marie Kate Magnard, et als., dossier No. 107,565, qui m'a été adressé, j'offrirai aux enchères publiques, au jour, heure et lieu, ci-dessus mentionné la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Bourgogne, Nord Remparts, et Iberville (anciennement Customhouse), mesurant vingt six pieds face à la rue Bienville, sur une profondeur de cent dix neuf pieds et deux pouces. La dite propriété étant sujette à un loyer de terrain en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans. Etant la même propriété qui a été acquise par le demandeur et ses co-propriétaires par héritage de Laura Chase, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. I. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, le 26 juillet 1898, et lequel jugement a été dûment enregistré dans le bureau des aliénations de la Paroisse d'Orléans, dans le livre 169, folio 650.

CONDITIONS — Comptant. L'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 pour cent à l'encanteur, pour garantir la vente, assumer les taxes pour l'année 1915, et payer pour l'acte de vente qui sera passé devant Bussière Rouen, notaire.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.
LAZARUS, MICHEL & LAZARUS,
Avocats pour le demandeur.
CONRAD C. COLLINS,
Avocat pour le défendeur.
jan 10,17,24,31 fév—7,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE

Nos. 3204-3206 RUE IBERVILLE entre les rues Rendon et Lopez
SUCCESSION DE NICHOLAS BARTH
No. 110,259 Cour Civile de District, Division "A"
A L'ENCHÈRE PUBLIQUES, JEUDI 11 FÉVRIER 1915 A MIDI
À la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne

Conformément à, et en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, remplaçant l'Hon. T. C. W. Ellis, présentement en villégiature, le dit ordre daté et signé le 28 décembre 1914, dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté, je procéderai à la vente, aux enchères publiques, JEUDI, 11 février 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses y appartenant et tous les droits, voies, privilèges, de quelque sorte qui y appartiennent et en dépendent, le dit lot situé dans le Deuxième District de cette ville sur l'îlet No. 423, borné par les rues Customhouse (maintenant Iberville), Rendon, Lopez et Canal, désigné sous le numéro 22 sur un plan dressé par Reizenstein, daté le 9 mai 1877, et d'après ce dit plan le lot mesure trente pieds, six pouces, face à la rue Customhouse (maintenant Iberville), par une profondeur de cent neuf pieds, six pouces, entre lignes parallèles, et consigné au dossier du Bureau des Aliénations, livre No. 94, folio 438. Les améliorations comprennent un cottage double, Nos. 3204-3206 rue Iberville, et ayant quatre chambres de chaque côté, sur une rue pavée.

CONDITIONS — Un tiers ou au-delà comptant, et le solde, s'il y en a, sujet à un crédit d'un an, ou d'un et deux ans, au gré de l'acquéreur la portion de crédit sera représentée par des billets à l'ordre de l'acquéreur, signés et endossés par lui, et portant un intérêt de huit pour cent par an, à dater de l'adjudication, jusqu'à complet paiement; les dits billets garantis par hypothèque spéciale et par lien et privilège de vendeur sur la propriété ainsi vendue avec la clause "de non alienando," et toutes les conventions usuelles de garantie, dix pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, la dite propriété devra être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devra être transférée au porteur des billets; l'acquéreur convenant de payer les taxes de l'année 1915. Un dépôt de dix pour cent devra être fait au moment de l'adjudication. Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, sera passé devant Gus J. Ricau, notaire.

LIONEL M. RICAU,
jan 10,17,24,31 fév 7,11 Encanteur.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Peter Perez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,[illegible] — Division C — Attendu que Mme Elizabeth O. Andrews, veuve de Peter Perez, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Peter Perez, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
C. FRIEDRICHS, HAROLD A. MOISE,
Avocats. fév 3,7,12

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Rafael C. Villa.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. [illegible] — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons, s'ils en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte final présenté par John [illegible], exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
PHILIP H. MENTZ, E. R. MABRY, Avocats
jan—21 fév—2,7

Par KOPPEL & TANSEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Carney — No. 109,093 — Cour Civile de District, Division C.

Vente de propriété de valeur et productive de revenus. Entièrement à l'épreuve des rats et en bon état. Nos. 2131-36 rue Poydras et 708 rue Galvez, Magasin et maison occupés comme épicerie et café, et cottage faisant face à la rue Galvez. 2119-21 rue Lafayette, cottage double. 2126-28 rue Poydras, cottage double. A l'encan, MERCREDI, 10 mars, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne

Par KOPPEL & TANSEY, G. H. Koppel, encanteur, bureaux No. 609 rue Commune, Phone Main 1165. — Il sera vendu à l'enchère publique à la date sus-mentionnée, en vertu d'un ordre signé le 2 février 1915 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

1er. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui en dépend, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Johnson, Galvez, Poydras et Lafayette, désigné par le No. 5 sur un plan dressé par C. A. D. [illegible], le 14 avril 1855, déposé en l'étude E. O. Stark, alors un notaire public, le dit lot mesurant d'après le dit plan 32 pieds et 5 lignes de face sur la rue Poydras, 32 pieds, 9 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond, 68 pieds et 2 lignes de face et de profondeur sur la rue Galvez, et 69 pieds, 11 pouces et 5 lignes de l'autre côté, le séparant du lot No. 10. Toutes mesures plus ou moins. Cette propriété porte les numéros municipaux 2131-36 rue Poydras et 708 rue Galvez.

2. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 5, îlet No. 100, borné par les rues Galvez, Johnson, Lafayette (autrefois Hevea) et Poydras, sur un plan dressé par L. Bringier, voyer général, le 20me jour d'avril 1839, et déposé en l'étude de G. L. Mecay, ancien notaire public de cette ville, et mesurant en mesure anglaise, 32 pieds, 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Lafayette, plus ou moins, 75 pieds, 6 pouces et 6 lignes de profondeur, sur la ligne de côté vers la rue Johnson, par 73 pieds, 8 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de l'autre côté, vers la rue Galvez; 32 pieds, 9 pouces et 5 lignes de large dans le fond. Cette propriété porte les numéros municipaux 2119 et 2121 rue Lafayette.

3. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 10 dans l'îlet No. 4, borné par les rues Lafayette, Poydras, Galvez et Johnson, d'après un plan par L. Bringier, daté du 26 avril 1839, déposé en l'étude de G. Mecay, alors notaire, et mesure 33 pieds, 1 pouce de face sur la rue Poydras, 32 pieds, 9 pouces et 5 lignes de large sur la ligne du fond par 69 pieds, 11 pouces et 5 lignes sur les lignes qui divisent les lots Nos. 8 et 9 et 71 pieds, 10 pouces sur la ligne de division de 6 et 11 en profondeur et en conformité avec le dit plan. Toutes mesures plus ou moins. Cette propriété porte les numéros municipaux 2126 et 2128 rue Poydras.

CONDITIONS — Comptant. Le vendeur ayant droit à tous les loyers jusqu'au passage de l'acte. Actes de vente devant George W. [illegible], aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt exigés au moment de l'adjudication.

fév 7,14,21,28 mars 7,10

Par FREEMAN & FREEMAN

Succession de Cassius M. Eiseman — No. 109,719 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

Jolie résidence, 1925 rue State, entre les rues Freret et Franklin, près l'avenue St. Charles; terrain 60x169.

Aux enchères, JEUDI, 11 février 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.

Par FREEMAN & FREEMAN, encanteurs, bureau 218 rue Baronne — En vertu d'un ordre signé le 28 décembre 1914 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans la cause ci-dessus numérotée et intitulée, nous vendrons aux enchères publiques, le JEUDI, 11 février 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Deux lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, anciennement Bloomingdale, Paroisse de Jefferson, faisant face à la rue State, entre l'avenue St. Charles, et le [illegible], désignés par les Nos. cinquante et un et cinquante deux, d'après un plan fait par W. H. Williams, voyer, daté du 13 mai 1877, et attaché à en marge d'un acte de partage exécuté devant Chas. T. Soniat, notaire, le 18 octobre 1881, et mesurant chaque trente pieds face à la rue State, par une profondeur s'étendant à la ligne la plus basse de Bloomingdale, et la plus haute ligne de Hurstville, la profondeur actuelle de la ligne de division des lots 51 et 52 étant de cent soixante neuf pieds, sept pouces.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant et le solde, si il y en a un, payable à un et deux ans, la partie à terme de la vente sera reconnue par des billets de l'acheteur et à son ordre et endossés par lui, portant sept pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication, jusqu'à complet paiement, et assuré par hypothèque spéciale et le lien du vendeur et le privilège sur la propriété vendue avec contrat de "non alienando" et toutes les clauses habituelles de sécurité, et cinq pour cent de frais d'avocat en cas de procès; la dite propriété devra être assurée par l'acheteur, et la police d'assurance devra être transférée au détenteur des billets. L'acheteur devra payer en sus du prix d'achat tous les impôts sur la propriété dûs et exigeables en 1915, l'acte de vente devant être passé devant Herman Michel, notaire, et tous certificats; 10 pour cent comptant seront exigés au moment de l'adjudication à

FREEMAN & FREEMAN, Encanteurs.
LAZARUS, MICHEL & LAZARUS, Avocats.
jan 10,17,24,31 fév—7,11

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Charles J. Ennis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,853 — Division A — Attendu que Sebaylite P. Ennis a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Charles J. Ennis, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

THOMAS CONNELL, Greffier
C. FRIEDRICHS, HAROLD A. MOISE,
Avocats fév 3,7,12

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison et de bureau.

La Canal-Villeré Realty Co. vs. H. Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,044 — En vertu d'un ordre de vente daté le 4 février 1915, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan, dans les locaux désignés ci-après, le LUNDI, 8 février 1915, à 10:30 a. m., la propriété suivante, décrite à savoir:

Au rez-de-chaussée du local, No. 1535 rue de Canal, un grand assortiment de meubles de maison et de bureau, installations, articles en faïence, ornements, choses diverses, etc., d'après inventaire au dossier, 1 phonographe et disques.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant sur les lieux.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
A. D. DANZIGER,
Avocat pour le demandeur.
fév—5,7,8

Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Mary Kruse, Epouse d'Emile H. Friess.

No. 110,901 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Par C. A. TESSIER ET FILS, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet — MARDI 23 février 1915, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté le 22 janvier 1915 de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la dite cour, Division C, dans la cause ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec des bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages et dépendances qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, en l'îlet No. 370, borné par les rues Magnolia, Locust, Philip et l'avenue Jackson, désigné comme lot numéro quatre et mesurant vingt neuf pieds face à la rue Magnolia par quatre vingt douze pieds, six pouces de profondeur et trente pieds, huit pouces de largeur sur le derrière, d'après un plan, une copie duquel est attaché à un acte passé devant [illegible] J. Castell, ancien notaire en cette ville, le 5 février 1874. Les améliorations sont désignées par les numéros 2220-2222 rue Magnolia et comprend un cottage double contenant trois chambres, etc., de chaque côté.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant au choix de l'acheteur, le solde s'il y en a un à un et deux ans, assuré par des billets garantissant le lien et privilège du vendeur et toutes les clauses habituelles. Les dites notes porteront un intérêt de huit pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à complet paiement. Les taxes pour 1915 devront être payées par l'acheteur en plus et au dessus du prix d'achat. Et dix pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente devant M. Mahoney, notaire, aux frais de l'acheteur.

jan—23,24,31 fév—7,14,21,23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de liquidateur. Stock de marchandises de J. H. Menge et Fils, Ltd.; ainsi que meubles de bureau et installations. Le tout d'après inventaire au dossier.

A. J. Nelson Manufacturing Co., Ltd., vs. J. H. Menge et Fils, Ltd.

No. 106,610 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Par C. A. TESSIER ET FILS, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet — MERCREDI, 10 février 1915, à 11 heures a. m., sur les lieux, No. 201 rue Tchoupitoulas, coin de la rue Commune, sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre rendu et signé le 19 janvier 1915 par l'Hon. Porter Parker, juge de la dite cour, Division D, dans la cause ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

Le contenu en entier y compris le stock de marchandises, meubles installations du magasin maritime bien connu de J. H. Menge et Fils, Ltd., qui sera offert au tout ou en lots.

CONDITIONS — Comptant.
A. D. PARKER, Liquidateur,
DART, KERNAN & DART,
Avocats pour le liquidateur.
jan 24,29,31 fév—7,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

Douglas Thornton vs. Wm. H. et Gladis L. Jordan.

Par C. A. TESSIER ET FILS, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet — MARDI 23 février 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un jugement rendu le 5 janvier 1915 et signé le 12 janvier 1915 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, dans la cause ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, en l'îlet No. 543, borné par les rues Jena, S. Franklin, S. Liberté et Cadiz, mesurant trente pieds face à la rue Jena, par cent vingt pieds de profondeur, le dit lot étant désigné par le numéro 3.

CONDITIONS — Comptant; l'acheteur aura à payer les taxes pour 1915. Dix pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente devant L. A. Parsons, notaire, au frais de l'acheteur.

jan—23,24,31 fév—7,14,21,23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Liquidateur.

A. J. Nelson Manufacturing Co., Ltd., vs. J. H. Menge & Sons, Ltd.

No. 106,610 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Par C. A. TESSIER ET FILS, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet — MARDI 23 février 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre rendu et signé le 19 janvier 1915 par l'Hon. Porter Parker, juge de la dite cour, Division D, dans la cause ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

1er. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui s'y trouvent et qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, en l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commune, Gravier et Magasin, désigné par la lettre A sur un plan par De Pouilly, en date du 8 septembre 1865 et déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville, comme plan No. 28. Lequel lot mesure soixante deux pieds, neuf pouces et quatre lignes face à la rue Tchoupitoulas, par cent neuf pieds de profondeur et face à la rue Commune, quarante trois pieds de large sur la ligne de derrière; de là il y a quatre pieds, six pouces de profondeur vers la rue Tchoupitoulas, de là six pieds sur une ligne vers la rue Gravier, de là allant ou mesurant cent huit pieds, sept pouces de profondeur jusqu'à la rue Tchoupitoulas, formant le coin des rues Tchoupitoulas et Commune.

2. Aussi un autre lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui s'y trouvent et en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, en l'îlet borné par les rues Commune, Tchoupitoulas, Gravier et Magasin. Lequel dit lot mesure vingt cinq pieds, deux pouces face à la rue Commune, soixante deux pieds, cinq pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Magasin, trente deux pieds, cinq pouces de largeur sur le derrière, de là treize pieds vers la rue Commune, de là deux pieds, neuf pouces vers la rue Magasin, de là six pieds vers la rue Commune, de là quatre pieds, six pouces vers la rue Magasin et de là quarante trois pieds et jusqu'à la dite rue Commune. Le tout d'après un croquis attaché à un acte devant Omer Villeré, ancien notaire, le 17 mai 1889. Les améliorations sont désignées par les numéros 201 à 207 rue Tchoupitoulas et 402 à 416 rue Commune.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant, le solde sera représenté par un billet dû un an après date, portant huit pour cent par an, l'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'à complet paiement, assuré par le lien du vendeur et hypothèque et toutes les clauses habituelles. L'acheteur aura à payer le coût de tous les certificats qui seront attachés à un acte de vente qui sera passé devant James Simpson, notaire, et aura également à payer toutes les taxes pour 1915 et les contributions indirectes et le timbre des taxes, et déposera dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

A. D. PARKER, Liquidateur.
DART, KERNAN & DART,
Avocats pour le liquidateur.
jan—23,24,31 fév—7,14,21,23

VENTES AUX ENCHERES.

Par STROUDBACK & LATTER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de David J. Damelli — No. 105,969 — Cour Civile de District, Division E.

Lots de valeur du Troisième District; 4 lots sur France, entre N. Robertson et N. Claiborne, en l'îlet Lesseps. Propriété de choix à Slidell, Lne., située sur la rue Teddy, entre Troisième et Quatrième.

Aux enchères, MERCREDI, 17 février 1915, Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur. — Vendra aux enchères publiques à la date ci-dessus indiquée, en vertu d'un ordre signé le 11 janvier 1915 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E, dans la cause ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante à savoir:

Quatre certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, en l'îlet borné par les rues France, Lesseps et N. Robertson et l'avenue N. Claiborne, sur un croquis attaché à l'acte ci-dessous mentionné, passé le 1er mai 1912. D'après le dit croquis les dits lots sont désignés par les numéros six, sept, huit et neuf, et mesurant chaque trente et un pieds face à la rue France, la même largeur sur le derrière par une profondeur entre lignes parallèles de cent huit pieds, onze pouces. Le lot numéro neuf étant le plus près et se trouvant à une distance de soixante deux pieds deux pouces et cinq lignes de l'avenue N. Claiborne. La même propriété achetée au nom de Joséphine Marshall, la deuxième femme du dit David J. Damelli, pendant le régime de communauté qui existant entre eux et la N. O. Homesite Co., Ltd., par un acte passé devant Felix J. Dreyfous, notaire, le 1er mai 1912, enregistré C. O. B. 250, folio 467.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme lot No. 12, en l'îlet No. 10 de la Brugier Addition à la ville de Slidell, Paroisse St. Tammany, Louisiane, le dit îlet No. 10 qui contient le lot No. 12, est borné à l'Ouest par la rue Troisième et à l'Est par la rue Quatrième et au Sud par l'avenue Terry. Le dit lot No. 12 a une façade sur l'avenue Teddy de 50 pieds et s'étend vers le Nord entre lignes parallèles et à une distance de 110 pieds d'après un plan officiel de la ville de Slidell, Lne, étant une part et une parcelle de cette terre transférée par Oscar R. Brugier à ce vendeur. Mme Alexandrine Duffon, veuve de feu Romain F. Brugier, d'après enregistrement au livre 46 à la page 130, etc., dans les enregistrements officiels de la Paroisse de St. Tammany, Lne.

CONDITIONS — Comptant; l'acheteur devra payer l'acte de vente qui sera passé devant R. J. Daly, notaire, et fera dix pour cent comptant de dépôt au moment de l'adjudication. Et en outre l'acquéreur devra assumer toutes les taxes pour l'année 1914.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
F. T. ECHEZABEL, Avocat.
Jan—17,24,31 fév—7,14,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Wm. A. McKeehan — No. 107,290 — Cour Civile de District, Division E.

Deux lots au coin de Flood et Derbigny.

Aux enchères MERCREDI, 17 février 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, 318 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur. — Vendra aux enchères publiques à la date ci-dessus indiquée, en vertu d'un ordre signé le 12 janvier 1915 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E, dans la cause ci-dessus intitulée et numérotée, le suivant à savoir:

Deux certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville, en l'îlet borné par les rues Flood, N. Derbigny, N. Roman et l'avenue Caffin, désignés comme lots S et T d'après un croquis de C. Lucas Lewis, en date du 6 mai 1910, d'après lequel les dits lots se touchent et mesurent à savoir: Lot T faisant le coin des rues Derbigny et Flood mesurant 31' 2" 6"' face à la rue Flood, par 115' de profondeur. Lot S mesure 31 pieds sur la rue Flood par 115 pieds de profondeur.

CONDITIONS — Comptant, acte de vente devant John Wagner, Esq., notaire, aux frais de l'acheteur. Dix pour cent de dépôt seront exigés au moment de la vente.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
ERASTE VIDRINE, Avocat.
Jan—17,24,31 fév—7,14,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Marie Dastugue, Femme Décédée d'Eugène Ibos.

No. 110,482 — COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION D.

Vente de propriétés de choix du Troisième District.

Cottage simple, 2561 rue Bruxelles, entre Law et Hope; terrain 61x110.
Deux cottages simples, angle Broad et Hope.
Trois lots sur la rue Bruxelles, entre Broad et Hope; chacun 31' 11" 3"'x110.

Aux enchères, MERCREDI, 10 février 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, vendra aux enchères publiques, à la date ci-dessus indiquée, en vertu d'un ordre signé le 4 janvier 1915 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans la cause ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir.

Huit certains lots de terre et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, en l'îlet ancien No. 30 et nouveau No. 1508, borné par les rues Law, Warsaw (actuellement Republic), Bruxelles et Hope, les dits lots sont désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, vingt quatre, vingt cinq et vingt six d'après un plan dressé par C. Giroux, daté le 13 décembre 1867, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire, et d'après lequel plan les dits lots sont décrits comme suit à savoir:

Lot un, mesure quarante quatre pieds, dix pouces et cinq lignes face à la rue Broad, par une profondeur et face à la rue Hope de quarante sept pieds, dix pouces et cinq lignes et soixante seize pieds, six pouces et deux lignes sur la ligne le divisant du lot No. 2.

Lot deux, mesure quarante deux pieds, dix pouces et trois lignes face à la rue Broad, par une profondeur de soixante seize pieds, six pouces et deux lignes le divisant du lot No. un, et une profondeur sur la ligne de côté du lot No. trois de cent cinq pieds et deux pouces.

Lot trois, mesure huit pieds, deux pouces et cinq lignes face à la rue Broad, et mesure aussi vingt trois pieds, neuf pouces face à la rue Bruxelles, par une profondeur sur la ligne du lot No. 2 de cent cinq pieds, deux pouces et sur la ligne du lot No. 4, cent dix pieds de profondeur.

Lot quatre, mesure trente et un pieds, onze pouces et trois lignes face à la rue Bruxelles, par une profondeur entre lignes parallèles de cent dix pieds.

Lot cinq, mesure trente et un pieds, onze pouces et trois lignes face à la rue Bruxelles, par une profondeur entre lignes parallèles de cent dix pieds, tous les lots ci-dessus se touchant.

Lot vingt quatre, mesure trente trois pieds, quatre pouces face à la rue Hope, par une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante neuf pieds, onze pouces et trois lignes.

Lot vingt cinq, mesure trente trois pieds, quatre pouces face à la rue Hope, par une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante neuf pieds, onze pouces et trois lignes.

Lot vingt six, mesure trente trois pieds, quatre pouces face à la rue Hope, par une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante neuf pieds, onze pouces et trois lignes, les trois lots ci-dessus se touchant l'un à l'autre et les dits lots et améliorations étant détaillés sur le tableau des taxes en 1881, comme lots dix, onze et douze.

2. Deux certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, en l'îlet borné par les rues Broad, Hope, Warsaw (actuellement Republic), Law et Bruxelles, désignés par les Nos. six et sept de l'îlet ancien No. 30, maintenant No. 1508, les dits lots mesurent chacun trente deux pieds face à la rue Bruxelles, par cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles égales en mesure américaine.

CONDITIONS — La moitié ou plus comptant et le reste, s'il y en a un, à un an de crédit, au choix du ou des acheteurs, le crédit de la dite vente sera garanti par des billets du ou des acheteurs à son ordre et par lui endossé, et portant huit pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication, jusqu'à complet paiement et assuré par hypothèque spéciale et lien du vendeur et le privilège sur la propriété vendue avec la clause de "non alienando" et toutes les sécurités habituelles; dix pour cent d'honoraires pour l'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par le ou les acheteurs et la police d'assurance devant être transférée au détenteur des billets et le ou les acheteurs ayant à payer en sus du montant de son enchère tous les impôts de l'Etat sur la propriété dûs ou exigeables en l'année 1914. L'acte de vente devant Fred Deibel, notaire, au frais de l'acheteur. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
W. ALEXANDER BAYNE, Avocat.
Jan—10,17,24,31 fév—7,10

VENTES AUX ENCHERES.

Par STROUDBACK & LATTER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage.

Mme Nettie Lehmann Frank, et als., vs. Charles E. Davis — No. 110,225, Cour Civile de District, Division D.

Sans limite, sans réserve, au plus haut et dernier enchérisseur offre extraordinaire de propriété de valeur comme sous le nom du Théâtre Lyrique, ensemble avec les meubles, installations, mise en scène, chaises, etc., d'après l'inventaire consigné au dossier, situé à l'angle des rues Iberville et Bourgogne; un îlet de la rue Canal et vis-à-vis des bâtisses Kress, Maison Blanche et Audubon, sera vendu aux enchères publiques le 10 février 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, bureaux No. 326 rue Baronne, vendra aux enchères publiques à la dite date, en vertu d'un jugement fi, rendu et signé le 29 décembre 1914, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante, savoir:

Une certaine pièce ou portion de terre, ensemble avec tous les bâtiments et toutes les améliorations et toutes les appartenances y appartenant, située dans le Deuxième District de la ville, désignée sous la lettre A dans l'îlet No. 96, borné par les rues Customhouse, Bienville, Bourgogne et Remparts, sur un croquis et certificat d'arpentage tiré par J. A. D'Hemecourt, le 19 février 1872, annexé à un acte de vente passé devant Michel Dejean, le 5 octobre 1891, d'après lequel dit croquis le dit lot mesure en mesure américaine, quatre-vingt six pieds, un pouce et quatre lignes (86' 1" 4"') de face sur la rue Customhouse par cent-vingt sept pieds, quatre pouces (127' 4" 0"') de profondeur, faisant la rue Bourgogne, formant l'angle des deux rues.

CONDITIONS — Comptant; l'acheteur devra assumer les impôts pour 1915. Acte de vente devant Antoine J. Rossi, notaire public, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt exigés au moment de l'adjudication. L'acheteur devra payer les impôts de revenu nécessaires.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
DUFOUR & DUFOUR, CHARLES ROSEN, ARTHUR B. LEOPOLD, CHARLES I. DENECHAUD,
Avocats. jan—2,3,10,17,24,31 fév—7,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

Philip J. Coyne vs. John Ed. Coyne, et als.

No. 110,764 — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans — Division B.

Propriété bien située à Algers, 600 avenue Pacific, aux enchères le MERCREDI, 3 mars 1915, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, vendra aux enchères publiques à la date ci-dessus indiquée, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 25 janvier 1915, jugement signé en cour ouverte le 26 janvier 1915 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, sur la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé sur la rive droite de la rivière Mississippi, en face de cette ville connue comme la Brooklyn Warehouse Co., propriété désignée lot No. 3 de l'îlet No. 16, maintenant îlet 111, qui est borné par l'avenue Pacific, les rues Eléonore, Evelina et Market (maintenant avenue Opelousas), d'après un plan dressé par W. T. Thompson, daté le 7 mars 1849, déposé en l'étude de Jas. Graham, ancien notaire. Le dit lot mesure en mesure américaine 29' 5"' [illegible] face à l'avenue Pacific par 128' 8" de profondeur entre lignes parallèles et consiste en un cottage simple contenant une galerie de face et six chambres, hangar, citerne, etc.

CONDITIONS — Comptant. L'acheteur aura à payer les taxes pour 1915. Acte de vente devant Theodore Cotonio, notaire, aux frais de l'acheteur. Dix pour cent requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
Jan—31 fév 7,14,21,28 mars 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage

Caroline Eichenlaub, veuve de John Strobel, vs. Magdalena Strobel, épouse de William Weltring.

No. 109,857 — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans — Division C.

Propriété de valeur du Troisième District, Dix lots dans la rue St. Bernard, entre Humanité et Pleasure, aux enchères, le MERCREDI, 3 mars 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, 318 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, vendra aux enchères publiques à la date ci-dessus indiquée, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 25 janvier 1915, jugement signé en cour ouverte le 26 janvier 1915, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, sur la propriété suivante décrite à savoir:

[illegible] certain [illegible] ou morceau de terre, ensemble avec toutes les privilèges et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages, servitudes et dépendances qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, en l'îlet désigné [illegible] numéro quatre-deux, maintenant [illegible] sur un plan [illegible] par A. De Armas, voyer, daté le 13 juin 1851, et attaché à un acte passé devant A. Ducatel, ancien notaire, [illegible] lequel dit îlet est borné par les rues New St. Bernard, Pleasure, Humanité et [illegible]. La [illegible] portion de terre forme la moitié du dit îlet faisant face à la rue New St. Bernard et se compose de douze lots de terre désignés sur le dit plan par les numéros [illegible] au douze inclusivement, et mesurent vingt quatre [illegible] sept lignes face à la rue St. Bernard et cent soixante pieds quatre lignes face à chacune des rues Humanité et Pleasure, [illegible] faisant le coin des rues New St. Bernard et Pleasure. Étant la même propriété qui avait été acquise par John Strobel, [illegible] la communauté existant entre lui et sa veuve, Caroline Eichenlaub, par acte de [illegible] Lavergne, le 16 décembre 1873, par acte devant A. Doriocourt, ancien notaire de cette ville C. O. B. 104, folio 186.

CONDITIONS — Comptant. L'acheteur devra déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et devra payer les taxes pour l'année 1915. Acte de vente devant être passé devant Bernard [illegible], notaire, aux frais de l'acheteur.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
E. J. ECHEZABAL, J. L. LAUTENSCHLAEGER,
Avocats. Jan 31 fév 7,14,21,28 mars 3

Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Aux enchères.

Meubles et articles de ménage sur les lieux, 3201 rue Iberville.

Succession de Nicholas Barth. — No. 110,259 — Cour Civile de District, Division A.

VENDREDI, 12 février 1915, à 11 heures a. m. Par et en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, en remplacement de l'Hon. T. C. W. Ellis, daté et signé le 28 décembre 1914, et qui m'a été envoyé je vendrai aux enchères publiques le jour, heure et lieu ci-dessus indiqué

Un lot de meubles et articles de ménage, etc., le tout d'après inventaire au dossier.

CONDITIONS — Comptant.
LIONEL M. RICAU, Encanteur.
Jan 31 fév 7,11,12

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de William P. Brown

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,956 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons, s'ils en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte provisoire [illegible] présenté par Hibernia Bank & Trust Co., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
FARRAR, JONES, GOLDSBOROUGH & GOLDBERG, Avocats. jan 28 fév—2,7